

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Seychalles après convocations légales en date du 01 juillet 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr COSSON Alain
- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 4 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;
- CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;
- Vu, les avis du Comité Social Territorial en date du 03 juin et du 01 juillet 2025 ;

Madame la Présidente expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte

- La création d'un emploi permanent de conseiller numérique à temps complet sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine ;
- La création de 3 emplois permanents suite à avancement de grade :
 - o Un poste de responsable du développement des projets structurants et de l'Espace France Services à temps complet sur le grade d'attaché principal, au 1^{er} août 2025 ;
 - o Un poste de chargé des interventions techniques à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise principal, au 1^{er} octobre 2025 ;
 - o Un poste de directeur de centre collégien et référent inclusion de territoire à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, au 1^{er} septembre 2025 ;
- La suppression de 5 emplois permanents :
 - o 3 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe, 2 devenus vacants suite à promotion sur le grade d'attaché et 1 suite à départ en disponibilité ;
 - o 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe devenu vacant suite à promotion sur le grade d'attaché ;
 - o 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine devenu vacant suite à avancement de grade ;
- La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent de médiathèque à temps non complet 14/35^{ème} sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune projeté au 01 août 2025 comme suit :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière administrative	16,00	2,00	18,00	17,77	11,00	2,00	13,00	12,77	5,00	0,00	5,00	5,00
Emplois administratifs de direction des EPCI	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Attachés territoriaux	8,00	0,00	8,00	8,00	6,00	0,00	6,00	6,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Attaché hors classe	1,00		1,00	1,00					1,00		1,00	1,00
Attaché principal	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00				
Attaché	5,00		5,00	5,00	4,00		4,00	4,00	1,00		1,00	1,00
Rédacteurs territoriaux	4,00	0,00	4,00	4,00	1,00	0,00	1,00	1,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl												
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl	1,00		1,00	1,00					1,00		1,00	1,00
Rédacteur	3,00		3,00	3,00	1,00		1,00	1,00	2,00		2,00	2,00
Adjoint administratifs territoriaux	3,00	2,00	5,00	4,77	3,00	2,00	5,00	4,77	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} cl	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} cl	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
adjoint administratif territorial	1,00	2,00	3,00	2,77	1,00	2,00	3,00	2,77				
Filière technique	9,00	0,00	9,00	9,00	6,00	0,00	6,00	6,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Ingénieurs territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal												
Ingénieur	2,00		2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00				
Techniciens territoriaux	5,00	0,00	5,00	5,00	3,00	0,00	3,00	3,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien principal 1 ^{ère} cl												
Technicien principal 2 ^{ème} cl	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Technicien	4,00		4,00	4,00	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00
Agents de maîtrise territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal	1,00		1,00	1,00					1,00		1,00	1,00
Agent de maîtrise	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Adjoint techniques territoriaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} cl												
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} cl												
Adjoint technique territorial												
Filière culturelle	12,00	0,00	12,00	12,00	10,00	0,00	10,00	10,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Bibliothécaires territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
bibliothécaire	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe												
assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	3,00		3,00	3,00	3,00		3,00	3,00				
assistant de conservation	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00				
Adjoint territoriaux du patrimoine	5,00	0,00	5,00	5,00	3,00	0,00	3,00	3,00	2,00	0,00	2,00	2,00
adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} cl												
adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	3,00		3,00	3,00	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00
adjoint territorial du patrimoine	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière médico-sociale	2,00	1,00	3,00	2,20	2,00	1,00	3,00	2,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif		1,00	1,00	0,20		1,00	1,00	0,20				
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00				
Agents sociaux territoriaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
agent social principal 1 ^{ère} classe												
agent social principal 2 ^{ème} classe												
agent social												
Filière animation	3,00	12,00	15,00	10,95	2,00	10,00	12,00	8,46	1,00	2,00	3,00	2,49
Animateurs territoriaux	1,00	1,00	2,00	1,89	1,00	1,00	2,00	1,89	0,00	0,00	0,00	0,00
animateur principal 1 ^{ère} classe												
animateur principal 2 ^{ème} classe		1,00	1,00	0,89		1,00	1,00	0,89				
animateur	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Adjoint territoriaux d'animation	2,00	11,00	13,00	9,06	1,00	9,00	10,00	6,58	1,00	2,00	3,00	2,49
adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe												
adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	1,00	1,00	2,00	1,69		1,00	1,00	0,69	1,00		1,00	1,00
adjoint territorial d'animation	1,00	10,00	11,00	7,37	1,00	8,00	9,00	5,89		2,00	2,00	1,49
TOTAL GÉNÉRAL	42,00	15,00	57,00	51,92	31,00	13,00	44,00	39,43	11,00	2,00	13,00	12,49

- de procéder à la création et à la suppression d'emplois de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Administration générale	A	1 poste d'attaché principal à temps complet	Responsable du développement des projets structurants et de l'Espace France Services	01/08/2025	Poste créé suite à avancement de grade
Enfance jeunesse	C	1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet	Directeur du centre collégiens et référent inclusion de territoire	01/09/2025	Poste créé suite à avancement de grade
Administration générale	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Conseiller numérique	12/12/2025	Poste créé suite à fin de contrat de projet
Administration générale	C	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	Chargé des interventions techniques	01/10/2025	Poste créé suite à avancement de grade
SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date de suppression du poste	Motif
Administration générale	B	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Conseiller gestionnaire RH	01/08/2025	Promotion interne sur le grade d'attaché
Administration générale	B	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Chargée de communication	01/08/2025	Nomination sur le grade d'attaché suite à concours
Administration générale	B	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Responsable de la commande publique	01/08/2025	Départ en disponibilité
Enfance jeunesse	B	1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet	Responsable de la gestion de la politique enfance jeunesse	01/08/2025	Promotion interne sur le grade d'attaché
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Agent de médiathèque	01/08/2025	Avancement sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet 14/35ème	Agent de médiathèque	01/09/2025	Accroissement temporaire d'activité

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- De procéder à la création et à la suppression des postes permanents mentionnés ci-dessus ;
- D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

AR Prefecture

063-246301097-20250708-20250708_13-DE
Reçu le 09/07/2025

CCEDA
CC 08/07/2025
(13)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

